

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE 61^{ème} session Rome, 29 novembre 2007 UNIDROIT 2007 A.G. (61) INF. 1

Original: français/anglais

Octobre 2007

Document d'information sur les contributions extra-budgétaires reçues au cours des années 2006-2007 et sur leur utilisation pour les projets de l'Institut

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire Voir ci-dessous

Action demandée pour information de l'Assemblée Générale

Documents connexes Aucun

Introduction.

- 1. Lors de sa 61^{ème} session, l'Assemblée Générale a manifesté un intérêt à connaître dans le détail les contributions extra-budgétaires reçues par les Etats membres ou par des personnes ou institutions privées. Le Secrétariat a préparé des documents à cet effet qui ont été soumis au Conseil de Direction à sa 86^{ème} session, qui s'est tenue à Rome du 16 au 18 avril 2007, ainsi qu'à la Commission des Finances à sa 62^{ème} session, qui a eu lieu à Rome le 4 octobre 2007, pour avoir leur avis.
- 2. Le Conseil de Direction et la Commission des Finances ont partagé l'intérêt manifesté par l'Assemblée Générale et ont convenu que ces contributions auraient été mieux appréciées si elles étaient présentées en relation à chaque activité et projet de l'Institut. Cela peut permettre aux institutions de l'Institut d'avoir un cadre plus précis des finances de l'Institut.
- 3. A cette fin, la comptabilité de ces contributions ainsi que les dépenses qu'elles ont permis est présentée dans ce document. Il faut noter que ce tableau ne présente que les sommes qui ont été effectivement versées au compte d'UNIDROIT, l'apport des personnes détachées auprès du siège et les biens reçus directement dans le patrimoine de l'Institut; d'autres apports, tels que organisation directe de réunions, prise en charge de frais et prestations de personnes extérieures à l'Institut, provenant de Gouvernements d'Etats membres ou autres institutions ou personnes privées, ne figurent pas dans le tableau, mais il en est fait mention dans le document sur la mise en œuvre et la mise à jour du plan stratégique (A.G. (61) 2).

Résumé des contributions extra-budgétaires reçues au cours des années 2006-2007 et sur leur utilisation pour les projets de l'Institut

1. PROGRAMME DE BOURSES

L'Institut a reçu les sommes suivantes :

En 2006:

du Gouvernement de la Corée	€	8.163,28
du Gouvernement d'Espagne	€	12.000,00
de la UK Foundation	€	7.361,79
des membres du Conseil de Direction	€	2.368,00
du Secrétaire Général	€	1.500,00

En 2007:

des membres du Conseil de Direction € 1.990,00 du Secrétaire Général € 1.500,00

Ces sommes sont destinées à financer des bourses, pour des périodes de recherche d'environ deux mois dans la Bibliothèque d'UNIDROIT pour des jeunes chercheurs appartenant à des pays en voie de développement ou à l'économie en transition, qui s'ajoutent au Programme de bourses financé par le budget régulier d'UNIDROIT. A ce jour avec les sommes indiquées sept bourses ont été déjà attribuées. Pour plus de détails, il est possible de consulter le document sur les bourses.

2. PROJET « MARCHES DE CAPITAUX »

L'Institut a reçu les sommes suivantes :

En 2006:

de la Fédération des Banques allemandes € 77.412,00

En 2007 :

de IFIL (groupe financier italien) € 20.000,00

Ces sommes, qui n'avaient pas été prévues au budget, pour des raisons comptables et de transparence ont été inclues dans les Comptes relatifs aux exercices pertinents comme « recettes extraordinaires » ainsi que les dépenses auxquelles elles ont été destinées.

En 2007, l'Institut a reçu en outre pour le même projet :

de la Deutsche Börse € 50.000,00

Ces sommes ont permis le financement du poste du fonctionnaire chargé du projet.

3. PROTOCOLE FERROVIAIRE A LA CONVENTION DU CAP

En 2006 l'Institut a reçu la somme suivante :

du Gouvernement du Luxembourg € 20.000,00

Cette somme a financé un séminaire à Lomé (Togo) pour la promotion de la participation des pays africains à la Conférence diplomatique qui s'est tenue en février 2007 et qui a adopté le Protocole ferroviaire à la Convention du Cap; pour des raisons comptables, bien que non prévue au budget, elle a été inclue dans les Comptes ainsi que les dépenses relatives.

4. PROTOCOLE SPATIAL A LA CONVENTION DU CAP

L'Institut a reçu la somme suivante :

En 2007

de la UK Foundation € 25.000,00

pour le financement d'un poste de chercheur affecté au projet « Protocole spatial à la Convention du Cap ».

5. FONCTIONS DE DEPOSITAIRE

En 2004 l'Institut avait reçu des contributions d'un certain nombre de Gouvernements, qui ont permis de financer jusqu'au mois d'avril 2007 le poste du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire.

6. COOPERATION TECHNIQUE

Un important financement suisse avait permis dans les années passées de financer un projet d'Acte uniforme en matière de contrats destiné aux pays OHADA; ce financement, dont le montant a été très important (environ € 120.000,00), a été en partie (€ 12.800,00) versé directement à l'Institut en 2003 qui l'a utilisé au cours de ces années pour le projet.

L'Institut a reçu ou recevra les sommes suivantes :

En 2007

du Gouvernement luxembourgeois€10.000,00du Gouvernement suisse€35.000,00

ainsi que des donations privées, qui seront utilisées pour l'organisation d'un Colloque à Ouagadougou qui aura lieu du 15 au 17 novembre 2007 sur « L'harmonisation du droit des contrats OHADA ».

7. DETACHEMENTS

L'Institut a pu compter sur les personnes suivantes mises à disposition par des Gouvernements d'Etats membres ou par des personnes ou institutions privées :

Marchés de capitaux :

du Gouvernement du Royaume Uni une fonctionnaire de mai 2005 à mai 2006 du Gouvernement français une jeune juriste de 2005 à mars 2007

Loi type sur le leasing :

du cabinet Jenner & Block LLP, Washington,

DC. un jeune juriste de 2005 à juin 2006

8. BANQUES DE DONNEES

L'Institut avait reçu en 1999 des donations privées importantes qui ont permis de financer jusqu'à l'année 2006 la banque de données UNILAW, en particulier la rétribution d'un collaborateur à temps partiel (jusqu'au mois de mai 2007) et les frais du site Internet (jusqu'en 2006).

En 2007, la banque de données sera financée par la Fondation de droit uniforme de la manière suivante :

collaborateur à temps partiel (juin-déc. 2007)	€	10.400,00
site Internet	€	1.000,00
3 stages de 3 mois chacun pour des jeunes		
juristes	€	12.100,00

La Fondation versera en 2007 € 5.000,00 au budget UNIDROIT en compensation de certains services fourni par UNIDROIT à la Fondation et liés à la banque de données.

Pour plus de détails, il est possible de consulter les documents budgétaires de la Fondation de droit uniforme.

9. BIBLIOTHEQUE

En 2006 l'Institut a reçu une importante donation en livres de la part du Max Planck Institut de Hambourg.

Cette donation a été répétée en 2007.